

COLLEGE D'EUROPE  
CAMPUS DE BRUGES  
DEPARTEMENT D'ETUDES  
JURIDIQUES EUROPÉENNES



Brugge

College of Europe  
Collège d'Europe



Natolin

# Les perspectives d'un recours collectif européen

Directeur: **Alfonso Mattera Ricigliano**

Année académique 2010-2011

Mémoire présenté par

**Petya Katsarska**

pour le

Diplôme de Master en Droit Européen

## Résumé

L'introduction d'une action de classe européenne nous paraît tout à la fois nécessaire et possible. Elle nous paraît nécessaire en ce qu'elle pourrait s'avérer être un nouvel instrument au service de l'intégration européenne. En effet, loin des idées pessimistes défendues par ses détracteurs, un recours collectif pourrait aider à l'amélioration de la performance du marché européen, mais aussi, en tant que nouvelle voie d'accès au juge, à l'effectivité globale du droit de l'Union. L'introduction d'un recours collectif nous paraît également nécessaire en vue d'une protection plus efficace des citoyens-consommateurs. En développant l'effectivité des droits individuels et en intégrant le citoyen-consommateur au cœur du marché, c'est finalement l'Union de droit et la démocratie européenne qui se retrouvent renforcées.

La question de la nécessité de l'introduction d'une action de classe européenne ne doit pas éluder celle de sa possibilité. Mais là encore, il nous semble que l'optimisme doive prévaloir, puisque les contours actuels de l'ordre juridique européen nous paraissent particulièrement favorables à la réception d'une action de classe, et ce, d'autant plus que certains Etats membres ont déjà acquis des expériences intéressantes dans ce domaine. C'est sur cette base que l'Europe doit définir et développer son propre modèle. Les propositions de la Commission sur le sujet, constituent un point de départ intéressant. En tout état de cause, le modèle européen devra obéir à deux finalités essentielles : l'efficacité et l'équilibre.